

- 19 -

A quelques cent mètres au nord, se situent plusieurs
obris pour personnel défendus par des barbelés, des lance-
flamme, quelques mitrailleuses et deux canons de 20 en cure
pour la défense contre-aérienne.

17. - DÉFENSE TERRESTRE DE LA POINTE DE GRAVE -

(Plan 12/VII)

Bien que ces ouvrages ne fassent pas à proprement
parler partie du Mur de l'ATLANTIQUE et qu'ils aient été
réalisés après le débarquement allié pour assurer la défense
terrestre de la POINTE DE GRAVE, nous croyons devoir en donner
l'essentiel.

Cette défense est constituée par une succession de
positions de défense d'infanterie arçées chacune de quelques
pièces 165 res ou mitrailleuses en batterie derrière un talus
de terre bordé lui-même d'un fossé anti-char de trois mètres
de profondeur qui forme une ligne incurvée d'orientation
sensiblement est-ouest entre l'ouvrage décrit plus haut sous
le nom de SOUTOUCHOU sur l'océan, et l'ouvrage nommé Point de
SOULEC et que nous décrivons ci-dessous.

Une série de positions de défense s'échelonnent ainsi
derrière ce talus avec quelques avant-postes complémentaires
établis sur la ligne générale MONTALIVET - Canal de MARAIS,
pont de FERRAIS, la COUILLERIE.

...

Soulac (p. 19), rapport Pinczon du Sel, vers 1946-1947, Service Historique de la Marine, Vincennes

Référence du document reproduit :

• **Rapport Pinczon du Sel**

"Rapport Pinczon du Sel", vers 1946-1947, Service Historique de la Marine, Vincennes. Plans.

Service Historique de la Défense du Château de Vincennes

IVR53_20053300007NUCA

Auteur de l'illustration : Giulio Padovani

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation